

Règlement des devoirs surveillés et examens blancs 2026-2027

À la rentrée scolaire, un calendrier des devoirs et examens blancs est affiché dans chaque niveau. Cette plage horaire est incluse dans l'emploi du temps de l'élève.

Ce calendrier indique la matière et la durée du DST. Attention : le calendrier est susceptible d'être modifié en cours d'année en fonction d'impératifs pédagogiques.

Chaque élève doit respecter l'horaire indiqué. L'élève en retard doit se munir d'un billet à la badgeuse ; en aucun cas, un délai supplémentaire ne lui est accordé pour terminer le DST.

En cas d'absence à un DST ou à un examen blanc, l'élève pourra être contraint de faire un devoir analogue à son retour. L'absence doit être justifiée et signée dans le carnet de liaison par les parents ; le même carnet est présenté auprès du Responsable de Niveau dès le retour de l'élève.

Le surveillant donne toutes les consignes par écrit sur le tableau : durée du devoir, matière, matériel autorisé, classes concernées, sortie autorisée, durée pour les tiers-temps.

Attention : si une fraude ou une tentative de fraude est constatée par un surveillant, le devoir peut être affecté d'un « 0/20 ». Cette fraude peut entraîner un conseil de discipline. Tout contact avec un autre élève sera considéré comme une tentative de fraude. Par conséquent, le silence absolu est requis pendant la distribution des sujets. Les élèves attendent l'ordre du surveillant pour retourner le sujet et commencer à composer.

Avant d'entrer en salle d'examen pour le premier DST, l'élève doit avoir pris connaissance de sa place. Un plan est affiché dans chaque niveau. Les surveillants se réservent le droit de déplacer un élève.

Nous demandons aux élèves de « prendre leurs précautions » avant d'entrer en salle d'examen. Toute sortie aux toilettes n'est autorisée qu'à partir d'une heure de composition.

L'usage des téléphones portables ainsi que les montres connectées sont strictement interdits dans la salle d'examen. Dans le cas échéant, ils doivent éteints et déposés dans les pochettes murales ou sur la table du surveillant. Chaque salle d'examen est équipée d'une pendule murale.

Chacun doit être en possession de son matériel pour effectuer le devoir : calculatrice, stylos, règle, crayons de couleur, compas, tube de colle... Seul le matériel nécessaire au devoir est utilisé par l'élève. Ne sont tolérés sur la table que les stylos et matériel nécessaire à la composition. Les trousseaux doivent être déposés par terre. L'établissement fournit les copies ainsi que les brouillons. Les élèves doivent garder la même couleur de tampon de copie et brouillon pendant la durée du DST.

Tout matériel non autorisé, ainsi que les sacs ou cartables doivent être déposés à l'endroit indiqué, sans entraver les issues de secours conformément aux règles de sécurité. Une fois l'épreuve commencée, l'élève n'a plus le droit de retourner chercher du matériel.

À la fin du devoir, à la demande du surveillant, les élèves doivent cesser de composer et rendre leurs copies au surveillant. Les feuilles de brouillon non utilisées doivent rendues au surveillant.

Il est interdit de manger en salle de DST, sauf autorisation pour les DST au-delà de 2 heures (simplement un en-cas et une petite bouteille d'eau sont autorisés).